

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/4/43
DOSSIER N°5909**

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU SPORT 2023-2027 : APPEL A
PROJETS 2023 (INFORMATION)**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU SPORT 2023-2027 : APPEL A
PROJETS 2023 (INFORMATION)**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N° 12/03/28 du Conseil Départemental en date du 16 décembre 2022,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/4/43 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de prendre acte de la mise en œuvre de l'appel à projets 2023 au sein du « Schéma départemental du Sport 2023-2027 » déterminé comme suit :

Contexte de l'appel à projets 2023 :

A quelques mois des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024), la célébration et l'animation des territoires sont engagées avec un ensemble d'actions partout en France.

Le Conseil départemental de la Creuse est pleinement investi depuis le lancement du projet de « Centre de Préparation aux Jeux » - CPJ - sur Guéret. Parmi ses engagements, l'animation des territoires est appréhendée par un ensemble d'actions en lien avec les partenaires (notamment le Comité Départemental Olympique et Sportif), comme par exemple l'« Année du Vélo » en 2022.

Le dernier comité de pilotage du CPJ de Guéret (décembre 2022) a mis en avant la nécessité d'animer la Creuse, et en priorité les collectivités labellisées « TERRE DE JEUX 2024 » (une vingtaine en Creuse) et les établissements scolaires « GÉNÉRATION 2024 ».

Pour cela, la perspective d'organiser des évènements sur le modèle de la « Tournée des Drapeaux » du 28 avril dernier à Guéret avait été évoquée.

Il convient de valoriser également la marque « TERRA SPORTS 23 », fruit d'un travail partenarial, qui a pour vocation de vivre et se développer après la fin des JOP 2024.

L'appel de projets 2023 :

Thème : animation des territoires, dans le cadre de la célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques PARIS 2024

Contenu :

Organisation d'action(s) dans le but d'animer le territoire et de célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Un lien entre le secteur du sport et de la culture serait un plus en référence à l'« Olympiade Culturelle » <https://www.paris2024.org/fr/olympiade-culturelle/>

Portage de l'action : association.

Partenaires possibles : collectivités, associations, secteur économique, acteurs du tourisme etc.

Période de l'action : entre le 1er janvier 2024 et la fin des Jeux Olympiques et Paralympiques PARIS 2024 le 8 septembre 2024.

Public ciblé : La mobilisation de l'ensemble des publics (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, etc.) est souhaitée. L'action ne pourra être réservée à un nombre limité de personnes (au sein des adhérents d'une association par exemple uniquement) et devra être ouvert à tous.

Lieu : communes du département de la Creuse. Les collectivités labellisées « Terre de Jeux 2024 » pourront faire l'objet d'une attention prioritaire.

Liste disponible sur le site de PARIS 2024 :

https://terredejeux.paris2024.org/liste_des_labelises/villes_et_epci

Montant de l'aide du Conseil départemental : entre 500 € et 2 000 € maximum par action déposée. Un budget de 10 000 € peut être mobilisé, pour accompagner ainsi plusieurs projets.

Pièces à fournir :

- Une note de présentation du projet, détaillant l'ensemble des critères de l'appel à projet précité, le nombre de personnes espéré ainsi que les éléments de communication mis en place.
- Budget prévisionnel de l'action.
- RIB
- Tout autre document utile à la compréhension du projet.

Calendrier :

- *Lancement* : 9 octobre 2023

- *Date limite de dépôt* : 30 octobre 2023



- Avis consultatif de la Commission départementale des sports (sous réserve,
- *Décision* : Commission Permanente du 1^{er} décembre 2023
- *Versement des aides* : décembre 2023

Informations complémentaires :

Les dossiers retenus bénéficieront de la communication mise en place par le Conseil départemental et Creuse Tourisme.

L'utilisation des anneaux Olympiques, visuels et autres intitulés en lien avec Paris 2024 et les Jeux Olympiques sont soumis à réglementation. Le Conseil départemental ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'éventuelles utilisations qui n'auraient pas fait l'objet de demande d'autorisation ou qui seraient contraire aux usages permis.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET